

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 04/05/2021

Reçu en préfecture le 04/05/2021

Affiché le

ID : 055-255500811-20210413-DELIB_21_01_07-DE

Délibération N° : 21.01.07

Objet : REALISATION D'UN OU PLUSIEURS CONTRATS DE PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 4 100 000 € MAXIMUM POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX SUR RESEAUX D'EAU POTABLE

L'an Deux Mille vingt et un, le 13 avril.

Le Comité du Syndicat mixte des Eaux Laffon de Ladebat – SIELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 2 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre PATÉ.

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Les Éparges, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Fréméreville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Pintheville, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Bonzée-en-Woëvre, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Liouville (Apremont la Forêt), Manheulles, Marcheville, Parfondrupt.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 63 | - Nombres de membres présents : 50 |
| - Nombre de procurations : 0 | - Nombre de suffrages exprimés : 50 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-1,
- VU la délibération validant le budget primitif 2021,
- VU le rapport de l'étude d'ingénierie financière,
- VU le rapport du Président :
 - INDIQUANT la nécessité de recourir à l'emprunt pour la réalisation des travaux sur les infrastructures d'adduction et de distribution d'eau potable engagés sur le territoire du SIELL et autres travaux AEP intercommunaux et communaux programmés,
 - PRÉCISANT que l'enveloppe financière des travaux représente un montant de 17 341 300 € HT (art.21531 du BP2021),

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité Syndical AUTORISE le Président à :

- CONSULTER plusieurs organismes bancaires afin de sélectionner la meilleure offre de prêt,
- RÉALISER et CONTRACTER un ou plusieurs emprunts, sur une ou plusieurs lignes de prêt, pour un montant total maximum de 4 100 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :
 - Durée d'amortissement comprise entre 25 et 60 ans
 - Périodicité des échéances : trimestrielles, semestrielles ou annuelles
 - Taux fixe ou variable selon les prêts
- SIGNER seul le ou les contrats de prêt réglant les conditions de la ou des demande(s) de libération de fonds.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 23/04/2021

Reçu en préfecture le 23/04/2021

Affiché le 23/04/2021

ID : 055-265500811-20210413-DELIB_21_01_08-DE

Délibération N° : 21.01.08

Objet : PARTICIPATION DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2021.

L'an Deux Mille vingt et un, le 13 avril.

Le Comité du Syndicat mixte des Eaux Laffon de Ladebat – SIELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 2 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre PATÉ.

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Les Éparges, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Fréméréville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Hennemont, Herbeville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Pintheville, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Bonzée-en-Woëvre, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Liouville (Apremont la Forêt), Manheulles, Marcheville, Parfondrupt.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulouses

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 63 | - Nombres de membres présents : 50 |
| - Nombre de procurations : 0 | - Nombre de suffrages exprimés : 50 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Une participation financière des communes membres est calculée en fonction de leur nombre d'habitants et de leur potentiel fiscal. Pour l'année 2021, le montant total des cotisations s'élève à 6300 et est réparti selon le tableau ci-après.

L'assemblée délibérante APPROUVE à l'unanimité le montant et la répartition de la participation financière annuelle des communes.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT -
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 23/04/2021

Reçu en préfecture le 23/04/2021

Affiché le 23/04/2021

ID : 055-256500811-20210413-DELIB_21_01_08-DE

PARTICIPATIONS COMMUNALES 2021

COMMUNE	1/3 à part égale	Pop. légale INSEE	% pop	1/3 au prorata du nbre hab	Potentiel fisc/hab	% potentiel fiscal	1/3 potentiel fiscal	TOTAL
ANCEMONT	38,18 €	582	4,98%	104,48 €	386	1,77%	37,24 €	179,90 €
AVILLERS	38,18 €	61	0,52%	10,95 €	301	1,38%	29,04 €	78,17 €
BECHAMPS	38,18 €	86	0,74%	15,44 €	467	2,15%	45,05 €	98,67 €
BOINVILLE	38,18 €	72	0,62%	12,93 €	330	1,52%	31,84 €	82,94 €
BONZEE	38,18 €	366	3,13%	65,70 €	358	1,64%	34,54 €	138,42 €
BOUCONVILLE	38,18 €	111	0,95%	19,93 €	333	1,53%	32,13 €	90,23 €
BOUCQ	38,18 €	367	3,14%	65,88 €	422	1,94%	40,71 €	144,78 €
BOUQUEMONT	38,18 €	114	0,97%	20,47 €	355	1,63%	34,25 €	92,90 €
BRAQUIS	38,18 €	127	1,09%	22,80 €	1 168	5,37%	112,68 €	173,66 €
BROUSSEY RAU	38,18 €	282	2,41%	50,62 €	252	1,16%	24,31 €	113,12 €
BUXIERES	38,18 €	290	2,48%	52,06 €	433	1,99%	41,77 €	132,02 €
BUZY DARMONT	38,18 €	575	4,92%	103,22 €	427	1,96%	41,20 €	182,60 €
DOMPIERRE	38,18 €	41	0,35%	7,36 €	424	1,95%	40,91 €	86,45 €
DONCOURT	38,18 €	70	0,60%	12,57 €	342	1,57%	32,99 €	83,74 €
EIX	38,18 €	249	2,13%	44,70 €	333	1,53%	32,13 €	115,01 €
FREMEREVILLE	38,18 €	146	1,25%	26,21 €	298	1,37%	28,75 €	93,14 €
FRESNES	38,18 €	692	5,92%	124,23 €	347	1,59%	33,48 €	195,89 €
GEVILLE	38,18 €	638	5,45%	114,53 €	317	1,46%	30,58 €	183,30 €
GIRAUVOISIN	38,18 €	73	0,62%	13,10 €	252	1,16%	24,31 €	75,60 €
GUSSAINVILLE	38,18 €	34	0,29%	6,10 €	805	3,70%	77,66 €	121,95 €
HARVILLE	38,18 €	118	1,01%	21,18 €	399	1,83%	38,49 €	97,86 €
HENNEMONT	38,18 €	115	0,98%	20,64 €	586	2,69%	56,54 €	115,36 €
HERBEUVILLE	38,18 €	185	1,58%	33,21 €	198	0,91%	19,10 €	90,49 €
HEUDICOURT	38,18 €	176	1,50%	31,60 €	584	2,68%	56,34 €	126,12 €
JONVILLE	38,18 €	149	1,27%	26,75 €	299	1,37%	28,85 €	93,78 €
DEUXNOUDS	38,18 €	47	0,40%	8,44 €	326	1,50%	31,45 €	78,07 €
LES EPARGES	38,18 €	70	0,60%	12,57 €	165	0,76%	15,92 €	66,67 €
LES MONTHAIRONS	38,18 €	392	3,35%	70,37 €	163	0,75%	15,73 €	124,28 €
LILOUVILLE	38,18 €	65	0,56%	11,67 €	332	1,53%	32,03 €	81,88 €
LOUPMONT	38,18 €	80	0,68%	14,36 €	324	1,49%	31,26 €	83,80 €
MAIZERAY	38,18 €	36	0,31%	6,46 €	312	1,43%	30,10 €	74,75 €
MANHEULLES	38,18 €	146	1,25%	26,21 €	413	1,90%	39,84 €	104,24 €
MARCHEVILLE	38,18 €	71	0,61%	12,75 €	266	1,22%	25,66 €	76,59 €
MONTSEC	38,18 €	84	0,72%	15,08 €	362	1,66%	34,92 €	88,19 €
MOULOTTE	38,18 €	105	0,90%	18,85 €	218	1,00%	21,03 €	78,06 €
NONSARD LAMARCHE	38,18 €	217	1,86%	38,96 €	923	4,24%	89,05 €	166,18 €
PAREID	38,18 €	120	1,03%	21,54 €	215	0,99%	20,74 €	80,47 €
PARFONDRUPT	38,18 €	46	0,39%	8,26 €	750	3,45%	72,36 €	118,80 €
PINTHEVILLE	38,18 €	114	0,97%	20,47 €	392	1,80%	37,82 €	96,47 €
RIAVILLE	38,18 €	45	0,38%	8,08 €	552	2,54%	53,25 €	99,52 €
RONVAUX	38,18 €	94	0,80%	16,87 €	195	0,90%	18,81 €	73,87 €
ST HILAIRE	38,18 €	181	1,55%	32,49 €	328	1,51%	31,64 €	102,32 €
ST JEAN	38,18 €	371	3,17%	66,60 €	314	1,44%	30,29 €	135,08 €
ST JULIEN	38,18 €	147	1,26%	26,39 €	375	1,72%	36,18 €	100,75 €
THILLOT	38,18 €	243	2,08%	43,62 €	165	0,76%	15,92 €	97,72 €
TILLY SUR MEUSE	38,18 €	297	2,54%	53,32 €	245	1,13%	23,64 €	115,14 €
TRESAUVAUX	38,18 €	71	0,61%	12,75 €	265	1,22%	25,57 €	76,49 €
TROYON	38,18 €	273	2,33%	49,01 €	337	1,55%	32,51 €	119,70 €

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 23/04/2021

Reçu en préfecture le 23/04/2021

Affiché le

23/04/2021

ID : 055-255500811-20210413-DELIB_21_01_08-DE

COMMUNE	1/3 à part égale	Pop. légale INSEE	% pop	1/3 au prorata du nbre hab	Potentiel fisc/hab	% potentiel fiscal	1/3 potentiel fiscal	TOTAL
VALBOIS	38,18 €	93	0,80%	16,70 €	746	3,43%	71,97 €	126,85 €
VARNEVILLE	38,18 €	54	0,46%	9,69 €	287	1,32%	27,69 €	75,56 €
VIGNEULLES	38,18 €	1 669	14,27%	299,62 €	716	3,29%	69,08 €	406,87 €
VILLE	38,18 €	126	1,08%	22,62 €	582	2,67%	56,15 €	116,95 €
VILLERS SUR MEUSE	38,18 €	306	2,62%	54,93 €	311	1,43%	30,00 €	123,12 €
WARCQ	38,18 €	213	1,82%	38,24 €	396	1,82%	38,20 €	114,62 €
WOEL	38,18 €	203	1,74%	36,44 €	376	1,73%	36,28 €	110,90 €
TOTAUX	2 100,00 €	11 698	100,00%	2 100,00 €	21 767	100,00%	2 100,00 €	6 300,00 €

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le 23/04/2021
ID : 055-255500811-20210413-DELIB_21_01_09-DE

Délibération N° : 21.01.09

Objet : TRANSFERT DU SOLDE POSITIF DE LA COMMUNE D'EIX.

L'an Deux Mille vingt et un, le 13 avril.

Le Comité du Syndicat mixte des Eaux Laffon de Ladebat – SIELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 2 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre PATÉ.

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Les Éparges, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Frémeréville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Pintheville, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Bonzée-en-Woëvre, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Liouville (Apremont la Forêt), Manheulles, Marcheville, Parfondrupt.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 63 | - Nombres de membres présents : 50 |
| - Nombre de procurations : 0 | - Nombre de suffrages exprimés : 50 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU la délibération n°DE_2019_004 du 19 mars 2019 de la commune de Eix demandant l'adhésion de cette commune au SIELL et le transfert de la compétence du service de distribution d'eau potable à ce syndicat à compter du 1er janvier 2020,
- VU la délibération n°19.01.18 du 2 avril 2019 par laquelle le SIELL accepte l'adhésion de la commune de Eix et le transfert de la compétence du service de distribution d'eau potable,
- VU l'arrêté interpréfectoral n°2019-2139 du 5 septembre 2019 autorisant l'adhésion de la commune de Eix au SIELL,
- VU la convention du 30 décembre 2019 définissant les modalités techniques et financières d'adhésion de la commune de Eix au SIELL
- VU la délibération n°DE_2020_040 de la commune de Eix portant dissolution du budget annexe du service d'Eau.

Le Président expose que la commune de Eix a versé au SIELL le solde de la part de trésorerie de son budget Eau, constaté au 1er janvier 2020, soit la somme de 24 303,21 euros.

Le Président propose d'accepter, conformément à la convention signée le 30/12/2019 avec la commune de Eix, le versement de ce solde de trésorerie.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité le transfert de ce solde de trésorerie et autorise le Président à émettre un titre de recette d'un montant de 24 303,21 euros au compte 1068.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 23/04/2021

Reçu en préfecture le 23/04/2021

Affiché le 23/04/2021

ID : 055-255500811-20210413-DELIB_21_01_10-DE

Délibération N° : 21.01.10

Objet : TRANSFERT DU SOLDE POSITIF DE LA COMMUNE DES MONTHAIRONS.

L'an Deux Mille vingt et un, le 13 avril.

Le Comité du Syndicat mixte des Eaux Laffon de Ladebat – SIELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 2 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre PATÉ.

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Les Éparges, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Frémeréville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Hennemont, Herbeville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Pintheville, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Bonzée-en-Woëvre, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmon, Deuxnouds-aux-Bois (Larnorville), Gussainville, Harville, Liouville (Apremont la Forêt), Manheulles, Marcheville, Parfondrupt.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulouses

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 63 | - Nombres de membres présents : 50 |
| - Nombre de procurations : 0 | - Nombre de suffrages exprimés : 50 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu la délibération n°25/2017 du 8 juin 2017 de la commune des Monthairons demandant l'adhésion de cette commune au SIELL et le transfert de la compétence du service de distribution d'eau potable à ce syndicat,
- Vu la délibération n°17.02.04 du 3 octobre 2017 par laquelle le SIELL accepte l'adhésion de la commune des Monthairons et le transfert de la compétence du service de distribution d'eau potable,
- Vu l'arrêté interpréfectoral n°2018-769 du 13 avril 2018 autorisant l'adhésion de la commune des Monthairons au SIELL, à compter du 1^{er} janvier 2018
- Vu la convention du 26 juin 2018 définissant les modalités techniques et financières d'adhésion de la commune des Monthairons au SIELL

Le Président expose que la commune des Monthairons doit verser au SIELL le solde de la part de trésorerie de son budget Eau, constaté au 1^{er} janvier 2018, soit la somme de 114 115,65 euros.

Le Président propose d'accepter, conformément à la convention signée le 26/06/2018 avec la commune des Monthairons, le versement de ce solde de trésorerie.

L'assemblée délibérante accepte le transfert de ce solde de trésorerie et autorise le Président à émettre un titre de recette d'un montant de 114 115,65 euros au compte 1068.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT -
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 21/04/2021
Reçu en préfecture le 21/04/2021
Affiché le 21/04/2021
ID : 055-255500811-20210413-DELIB_21_01_11-DE

Délibération N° : 21.01.11

Objet : ASSURANCE- REMBOURSEMENT SINISTRE.

L'an Deux Mille vingt et un, le 13 avril.

Le Comité du Syndicat mixte des Eaux Laffon de Ladebat – SIELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 2 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre PATÉ.

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Les Éparges, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Fréméreville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Pintheville, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Bonzée-en-Woëvre, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Liouville (Apremont la Forêt), Manheulles, Marcheville, Parfondrupt.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulouses

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 63 | - Nombres de membres présents : 50 |
| - Nombre de procurations : 0 | - Nombre de suffrages exprimés : 50 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président expose :

- Que le SIELL a été victime, le 14 avril 2020, d'un sinistre provoqué par un exploitant agricole qui a endommagé une conduite AEP
- Que ce sinistre a donné lieu à des expertises, à la suite desquelles notre assureur Groupama a obtenu l'indemnisation du préjudice subi par le SIELL pour un montant total de 5 480,90 euros,
- Que l'assurance Allianz, assureur de l'exploitant agricole responsable du sinistre, a versé au SIELL la somme de 4 932,81 euros, laissant la franchise de 10 % soit 548,09 euros à la charge de son assuré.

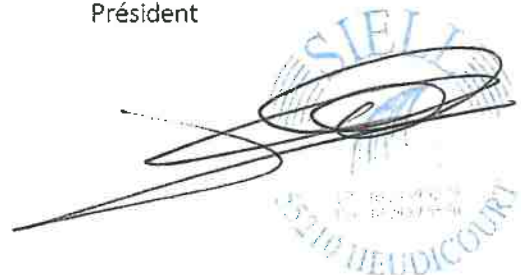
Après avoir entendu le Président dans ses explications, l'assemblée délibérante :

- Décide d'accepter, à l'unanimité, l'indemnisation de 5 480,90 euros pour le sinistre qui a eu lieu le 14 avril 2020,
- Charge le Président de régulariser l'encaissement de 4 932,81 euros par l'assurance Allianz, sur le budget 2021,
- Charge le Président d'encaisser le versement complémentaire de 548,09 euros par l'exploitant agricole responsable du sinistre, sur le budget 2021.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 23/04/2021

Reçu en préfecture le 23/04/2021

Affiché le 23/04/2021

ID : 055-255500811-20210413-DELIB_21_01_12-DE

Délibération N° : 21.01.12

Objet : NOUVELLE EMBAUCHE : CONTRAT ET DEMANDES D'AIDE.

L'an Deux Mille vingt et un, le 13 avril.

Le Comité du Syndicat mixte des Eaux Laffon de Ladebat – SIELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 2 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre PATÉ.

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Fréméréville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Hennemont, Herbeville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Pintheville, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Bonzée-en-Woëvre, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Les Éparges, Liouville (Apremont la Forêt), Manheulles, Marcheville, Parfondrupt.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 63 | - Nombres de membres présents : 49 |
| - Nombre de procurations : 0 | - Nombre de suffrages exprimés : 49 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président propose et sollicite l'assemblée pour le recrutement d'un chargé d'affaires pour :

- La conduite de missions dans le domaine de l'eau potable et d'assainissement collectif,
- La mise en place et l'organisation du service lié à la compétence assainissement collectif.

Le SIELL est donc à la recherche d'un ingénieur ou technicien expérimenté et avec des connaissances dans les domaines de l'hydraulique, génie civil, une maîtrise de l'outil informatique (Autocad, SIG et logiciel hydraulique) et si possible en électromécanique.

Ses objectifs sous la responsabilité de l'exécutif et de la direction seraient de :

- Organiser un pôle études en lien avec les pôles techniques et administratifs,
- Réaliser des études techniques et financières des projets AEP et Assainissement collectif ;
- Gérer les chantiers ;
- Mettre en place le service assainissement ;
- Contribuer à la capitalisation des connaissances techniques du SIELL (rédaction documents, classement, diffusion, formation interne)

Ce poste relèvera du droit privé compte tenu des statuts de Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC) du SIELL et sera régi par la convention collective des services d'eau et d'assainissement - 3302.

La rémunération sera celle prévue par les « accords salaires » de la profession et dont la base correspondra à un emploi de groupe I à VI, suivant les besoins du SIELL et défini par la convention précitée.

Le Président propose de solliciter toute aide financière auprès des services de l'État, de l'Europe, de la Région, du Département et de l'Agence de l'Eau pour cette création de poste.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le 23/04/2021
ID : 055-255500811-20210413-DELIB_21_01_12-DE

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- ACCEPTE que le Président procède au recrutement d'un salarié régi par le droit privé,
- AUTORISE le Président à signer tout contrat à durée indéterminée ou déterminée et à renouveler si nécessaire le contrat lié à ce poste,
- AUTORISE le Président à déposer toute demande d'aide de prise en charge totale ou partielle pour ce poste de chargé d'affaire,
- ACCEPTE tout versement d'aide des services institutionnels, État, Europe, Région, Département et Agence de l'eau Rhin Meuse.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'SIFLY' at the top and '55210 HEUDICOURT' at the bottom. The signature is a complex, cursive scribble that overlaps the stamp.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 21/04/2021
Reçu en préfecture le 21/04/2021
Affiché le 21/04/2021
ID : 055-255500811-20210413-DELIB_21_01_13-DE

Délibération N° : 21.01.13

Objet : ACCUEIL DE STAGIAIRES : GRATIFICATIONS.

L'an Deux Mille vingt et un, le 13 avril.

Le Comité du Syndicat mixte des Eaux Laffon de Ladebat – SIELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 2 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre PATÉ.

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouconville, Bouquemont, Braquis, Buxières-sous-les-Côtes, Eix, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Fréméréville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Hennemont, Herbeville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Pintheville, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Villers-sur-Meuse, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Bonzée-en-Woëvre, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Gussainville, Harville, Les Épargnes, Liouville (Apremont la Forêt), Manheulles, Marcheville, Parfondrupt.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulouses

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 63 | - Nombres de membres présents : 49 |
| - Nombre de procurations : 0 | - Nombre de suffrages exprimés : 49 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU les demandes de stage reçues par le SIELL,
- VU le code de l'éducation – art L124-18 et D124-6,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale,
- VU la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29, relatifs aux dispositions relatives aux stages en milieu professionnel,
- VU le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages,
- VU la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,

Le Président, Lionel JACQUEMIN :

- Expose que le SIELL peut accueillir des étudiants de l'enseignement supérieur pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation,
- Précise que le stagiaire étudiant n'est pas considéré comme un salarié de la collectivité et qu'il ne perçoit ni salaire, ni rémunération, ni indemnité. Toutefois, une gratification peut être versée si la durée du stage est supérieure :
 - Soit à 2 mois consécutifs (soit l'équivalent de 44 jours à raison de 7 heures par jour) au cours de la même année scolaire ou universitaire,
 - Soit à partir de la 309^{ème} heure de stage s'il est effectué de façon non continue.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 21/04/2021
Reçu en préfecture le 21/04/2021
Affiché le 21/04/2021
ID : 055-255500811-20210413-DELIB_21_01_13-DE

Le Président, Lionel JACQUEMIN propose au comité de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière peut-être versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein du SIELL, à savoir :

- Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus au SIELL, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur, soit 3,9 euros par heure.
- La durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire,
- Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation sur le travail à fournir et fourni,

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante DÉCIDE :

- D'APPROUVER les propositions telles qu'exposées ci-dessus,
- DE PRÉCISER que le taux horaire de la gratification évoluera en fonction de la réglementation en vigueur,
- D'AUTORISER le Président ou Vice-Présidents, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président